Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200030872-20250411-DEL25-08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2025

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE

COMITE SYNDICAL
REUNION DU 11 AVRIL 2025
Délibération n° 25-08 : Vote du Budget primitif 2025 du Syndicat Mixte

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver le budget primitif 2025 du syndicat mixte de l'aéroport.

Présents :
Madame Nadia SEMACHE
Messieurs Christophe BAZILE – Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – Sylvain DARDOUILLER – François DRIOL – Gérard DUBOIS – Guy FRANCON – Jérémie LACROIX – Pierre LARDON - Pierre VERICEL

Pouvoirs :
Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Sylvain DARDOUILLER
Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Pierre LARDON
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Jean-Yves BONNEFOY
Monsieur Luc FRANCOIS donne pouvoir à François DRIOL
Monsieur Eric LARDON donne pouvoir à Christophe BAZILE
Monsieur Yves PARTRAT donne pouvoir à Jérémie LACROIX
Monsieur Gaël PERDRIAU donne pouvoir à François DRIOL
Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Pierre LARDON

Excusés :
Monsieur Daniel VILLAREALE

Le conseil syndical a été convoqué le 4 avril 2025

VOTE A LA MAJORITE QUALIFIEE
DES VOIX EXPRIMEES

Lors des orientations budgétaires du comité syndical du 14 mars 2025, il a été présenté un projet de budget 2024 équilibré en section d'investissement à hauteur de 1 398 500 € et en section de fonctionnement à hauteur de 3 987 000 €

Le projet du budget 2025 soumis à la présente assemblée s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 1 398 564,12 € et en section de fonctionnement à hauteur de 3 770 708,83 €.

Le projet de budget 2025 intègre les orientations données par le budget d'exploitation de la régie.

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE

Le niveau de contributions 2025 des membres du Syndicat Mixte est en diminution de 15 % par rapport à celui de 2024 conformément au débat sur les orientations budgétaires.

1-) Section d'exploitation (fonctionnement)

Le budget prévisionnel de fonctionnement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Chap. 67 - Participation au déficit de l'aéroport	1 272 000,00 €		
Chap. 011- Charges à caractère général	27 000,00 €	Chap. 74- Subventions d'exploitation	1 226 550,00 €
- Assurances	*7 000,00 €*	** Département de la Loire (43 %)*	*527 416,50 €*
- Dépenses diverses (insertions, études,...)	*20 000,00 €*	** Saint-Etienne Métropole (30,5%)*	*374 097,75 €*
		** CCI (15%)*	*183 982,50 €*
		** Loire Forez Agglomération (7%)*	*85 858,50 €*
Chap 012 Charges de personnel	*10 000,00 €*	** CC Forez Est (4,5%)*	*55 194,75 €*
- mise a dispositon de personnel	*10 000,00 €*		
Chap. 66- Intérêts	49 000,00 €		
Chap. 67- Charges exceptionnelles			
Subvention exceptionnelle d'équipement	1 133 041,00 €	Chap. 002- Excédent de fonctionnement reporté	2 544 158,83 €
Chap. 022- Dépenses imprévues	177 667,83 €		
Chap. 023- Virement à la section d'Investissement	1 102 000,00 €		
TOTAL	**3 770 708,83 €**	**TOTAL**	**3 770 708,83 €**

Les dépenses de fonctionnement seront équilibrées par les contributions des membres au prorata de leur participation dans le syndicat mixte.

Une subvention exceptionnelle d'équipement de 1 133 041 € maximun sera versée au budget d'investissement de la régie d'exploitation dans le cadre des travaux d'investissement dédiés pour le maintien du site. Le versement sera effectué au fur et à mesure des engagements de dépenses.

Ainsi le **budget de fonctionnement** du syndicat mixte dégage une capacité d'investissement de 1 102 000 € qui permettra de financer l'amortissement du capital emprunté et les autres dépenses d'investissement.

2-) Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Chap. 16- Emprunts et dettes assimilés de l'emprunt	302 000,00 €	Chap. 021- Virement de la section de fonctionnement	1 102 000,00 €
Amortissements des emprunts	302 000,00 €		
Chap. 27- autres immobilisations financières	800 000,00 €		
Autres créances immobilisées	800 000,00 €		
Chap 001- solde exécution de la section d'investissement reporté	296 564,12 €	1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	296 564,12 €
Chap. 020- Dépenses Imprévues	0,00 €		
TOTAL	**1 398 564,12 €**	**TOTAL**	**1 398 564,12 €**

Les dépenses d'investissement inscrites se décomposent comme suit :

- 302 000 € en remboursement en capital de la dette
- 800 000 € d'avance de trésorerie à la régie pour financer éventuellement le besoin en trésorerie de la régie

Ces dépenses d'investissement seront financées par le virement de la section de fonctionnement.

3-) Calendrier d'encaissement des participations et de décaissement pour contribution au déficit de l'aéroport

La subvention d'équilibre de 1 272 000 € pour financer le déficit de la régie sera versée en plusieurs acomptes sous condition de justification par la régie du montant du déficit attendu pour l'année 2025, étant entendu que le versement du solde est limité au montant nécessaire à l'équilibre du budget de la régie :

- Au 15 avril 2025 : 40 % soit 508 800€
- Au 01 juillet 2025 : 10% soit 127 200€
- A partir du 01 Aout 2025 : à hauteur du besoin de financement de la régie, dans la limite de la subvention allouée (Plusieurs acomptes pourront être demandés)

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE

L'encaissement des contributions des membres du syndicat sera effectué au 15 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- ***Approuve le budget primitif 2025 du syndicat mixte qui s'équilibre en fonctionnement à 3 770 708,83 € et en investissement à 1 398 564,12€***
- ***approuve le calendrier d'encaissement des participations et de décaissement au profit du budget d'exploitation de la régie pour contribution au déficit de l'aéroport.***
- ***approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement de 1 133 041 € à la régie d'exploitation dans le cadre des*** **travaux d'investissement dédiés pour le maintien du site** ***au fur et à mesure des engagements de dépenses.***

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix Nombre de votants : 20 représentant 96.25% des voix Suffrages exprimés : 19 Vote POUR : 15 représentant 65.75% des voix et 72.93% des voix exprimées Vote CONTRE : 4 représentant 24.4% des voix et 27.07% des voix exprimées Abstentions : 1 représentant 6.1% des voix

A Andrézieux Bouthéon, le 11 avril 2025
Pour le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Saint-Etienne Loire, empêché,

François DRIOL
Vice-Président